

Relevé de décisions – 5^{ème} assemblée de quartier Grande Ile-Finkwiller – 31/08/2022 (hôtel de ville)

Habitant.e.s présent.e.s : 28

Élu présent : Salem DRICI (élu référent du quartier Grande Ile-Finkwiller)

Agent.e.s présent.e.s :

Franck CIMBARO – directeur de territoire Tribunal Contades, Grande Ile-Finkwiller, Gare-Halles

Léa LE THOMAS – chargée d’animation de la participation citoyenne à la direction de territoire

Sujets à l’ordre du jour

- 1) Présentation et validation de l’atelier de quartier citoyen sur le bruit au centre-ville, présentation et vote d’un devis
- 2) Réponse au conflit d’intérêt et vote d’un devis de l’atelier de quartier citoyen « Partage de l’espace public entre les différents usagers et les établissements recevant du public »
- 3) Information sur les suites de démarches de participation citoyenne et autres consultations/concertations
- 4) Sujet de l’éclairage des vitrines commerciales la nuit

Sujet 1

Présentation de l’atelier de quartier citoyen par M. WEISS.

Les habitants présents à cette assemblée ont voté pour que les membres de cet atelier retravaillent son contenu et fassent les démarches préalables d’inscription de l’atelier sur le site de la participation citoyenne. Le devis n’a pas été voté.

Sujet 2

Réponse du service juridique de la collectivité vis-à-vis du conflit d’intérêt quant à l’intervention de l’avocat proposé par les membres de l’atelier dans le cadre d’une formation (suite à la dernière assemblée de quartier) :

La présentation d’un devis par les membres de l’atelier de quartier citoyen « Partage de l’espace public entre les différents usagers et les établissements recevant du public » lors de l’assemblée de quartier Grande Ile-Finkwiller du 27 avril dernier, pour faire intervenir un avocat dans le cadre de ce projet, la collectivité estime que la situation pose deux problèmes.

Cette sollicitation s’analyse comme une commande, consistant en la réalisation d’une prestation de service moyennant une rémunération par la collectivité qui appelle au respect du code de la commande publique, soit de mettre en concurrence des prestataires susceptibles de réaliser cette prestation de formation.

Par ailleurs, le formateur pressenti est l'avocat de l'une des membres de l'atelier dans plusieurs contentieux et pré-contentieux l'opposant à la ville de Strasbourg sur des problématiques de trouble de voisinage recouvrant des questions d'occupation domaniale. Par voie de conséquence, il est délicat de mobiliser un professionnel défendant le point de vue au contentieux d'un particulier, membre du collectif, susceptible à travers la formation de porter l'intérêt et la parole de sa cliente ou tout du moins une conception particulière de l'occupation du domaine public. Cette intervention s'expose à compromettre l'impartialité devant guider une prestation de formation sur un sujet technique.

Présentation et vote de devis de deux autres professionnels : M. DOEBELIN et Maître METZ.

L'assemblée retient la proposition de M. DOEBELIN

- Pour : 13 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 12 voix

Sujet 3

Présentation des prochains rendez-vous de participation citoyenne aux habitants concernant différents projets d'aménagement (réunions publiques, déambulations, permanences...)

(Dates et rendez-vous : voir diaporama)

Sujet 4

Extinction des éclairages de vitrines de magasins de commerces ou d'exposition à 1 heure du matin au plus tard ou 1 heure après la cessation de l'activité, si celle-ci est plus tardive et être allumés à 7 heures du matin au plus tôt ou 1 heure avant le début de l'activité, si celle-ci s'exerce plus tôt, conformément à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. 70 % des commerces respectent la réglementation (état des lieux de 2019)